

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
☎ 02.38.35.86.57
✉ beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le TRENTE novembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, COZETTE Laetitia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représenté : CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky.
Absent : BITON Kévin

Monsieur SIGNORET Yannis a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation	
25 novembre 2022	
Date d'affichage	
25 novembre 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	18

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2021 (R.P.Q.S.).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un EPCI donne, chaque année aux délégués, un rapport retraçant l'activité de l'établissement y compris ses services annexes tels que le service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle que le service assainissement a été transféré à la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Ce rapport doit être présenté dans chaque commune membre de la communauté de communes afin d'en prendre acte.

Il est signalé que ce document a été transmis précédemment à chaque membre du conseil municipal, afin d'en prendre connaissance. Monsieur le Maire demande si des remarques sont à préciser.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✍ **Prend acte** de ce document,
- ✍ **N'émet aucune** sur le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la communauté de communes Berry Loire Puisaye..

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

